

INSEAMM 04/04/2024
Délibération n° DELIB_12_FI_24_04_04_LIGNE_TRES

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 04 avril 2024**

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Délibération n° DELIB_12_FI_24_04_04_LIGNE_TRES

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le Conseil d'Administration s'est réuni en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation du Président en date du 21 mars 2024.

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- La circulaire NOR INT/B/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- La circulaire NOR/IOC/B/10/15077/C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- Le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,



INSEAMM 04/04/2024

Délibération n° DELIB_12_FI_24_04_04_LIGNE_TRES

Le Président,

EXPOSE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, l'INSEAMM envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils permettent de faire face à des besoins passagers de liquidités. Les tirages de trésorerie s'effectuent donc en cas de nécessité.

En 2024, à titre prudentiel et afin de pourvoir à une tension éventuelle de trésorerie, l'établissement envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie dont le montant maximum autorisé (montant plafond) sera de 2 millions d'euros.

Les principales caractéristiques et conditions financières applicables à la prochaine convention seraient les suivantes :

- Durée : 1 an
- Versement et remboursement des fonds par virement
- Indices : ESTR (ou ses dérivés) ou Euribor
- Paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel des intérêts

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros maximum sur l'exercice 2024 avec l'établissement bancaire ou l'organisme financier retenu après mise en œuvre de la réglementation et des principes applicables aux contrats de la commande publique.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



INSEAMM 04/04/2024
Délibération n° DELIB_12_FI_24_04_04_LIGNE_TRES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser, pour l'exercice 2024, la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 millions d'euros répondant aux caractéristiques et conditions financières exposées dans la présente délibération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer la convention d'émission de la ligne de trésorerie, ainsi que tout document afférent, avec l'organisme financier qui sera retenu après mise en œuvre de la réglementation et des principes applicables aux contrats de la commande publique.

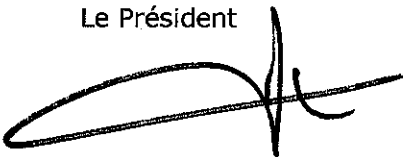
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 04 avril 2024

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/04/2024

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 05/04/2024



Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20240404-12CA240404TRES-DE
Reçu le 05/04/2024

